



HAL
open science

L'aménagement de la montagne pastorale volcagique

H. Touzery

► **To cite this version:**

H. Touzery. L'aménagement de la montagne pastorale volcagique. *Revue forestière française*, 1965, 8-9, 559-578 [19 p.]. <10.4267/2042/24759>. <hal-03389839>

HAL Id: hal-03389839

<https://hal.science/hal-03389839v1>

Submitted on 21 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Dans ce numéro: H. TOUZERY: L'aménagement de la montagne pastorale volcanique. — A. PY: Problèmes posés par le renouvellement des mélèzeins communaux de l'inspection de Gap. — R. BALLEYDIER et P. GALMICHE: La carte forestière de la France.

L'AMÉNAGEMENT DE LA MONTAGNE PASTORALE VOLCANIQUE

PAR

H. TOUZERY

Ingénieur des Eaux et Forêts - Clermont-Ferrand

« Vue de Sirius, la région du Centre ne pose aucun problème de politique économique gouvernementale ».

Cette opinion s'applique particulièrement bien à la montagne pastorale volcanique:

— il n'y existe pas d'activité principale industrielle en déclin, où se posent de graves problèmes d'emploi;

— pas davantage ne se manifeste une forte vitalité démographique, comme en connaît la Bretagne, où l'élévation du niveau de vie est décourageante.

Mais ici, d'une part le manque de force de travail et de capitaux peut aboutir à l'abandon et même à la perte de *ressources naturelles rentables*, celles qui précisément font défaut à la société moderne où l'élévation du niveau de vie a substitué le *beefsteak* au pain.

D'autre part, s'il n'y a pas abandon, *l'anarchie* dans la mise en valeur de ces ressources naturelles conduit à la limite, faute d'autorité coordinatrice, à des résultats aberrants:

— persistance d'une économie agricole de subsistance dans trop de demi-montagnes à vocation forestière;

— reboisement des hautes terres à vocation pastorale où l'on ne peut que créer de mauvaises forêts.

Le problème de l'aménagement de la montagne volcanique se pose donc.

Aussi, étudierons-nous successivement:

— *dans une première partie, le cadre* — milieu naturel, milieu humain et milieu économique, en insistant spécialement sur l'ori-

gine des structures foncières actuelles, sur la situation démographique locale, et sur les tendances actuelles de l'économie, en distinguant le secteur agricole et le secteur forestier ;

— *dans une deuxième partie, les solutions proposées* où nous examinerons les deux aspects successifs de l'aménagement à entreprendre :

— *l'aménagement-zonage* où seront exposées la nécessité et les modalités du zonage préalable à la mise en valeur et, en particulier, les critères du zonage.

— *l'aménagement-équipement et orientation* en distinguant les trois secteurs. :

- a) *agricole*: infrastructure et améliorations foncières ;
politique de reconversion ;
apport de capitaux privés et d'Etat (nécessité d'un service spécialisé) ;
- b) *forestier*: les tendances « forêt paysanne » et « forêt libérale » ;
- c) *touristique*: « révolution » touristique, aménagements d'été, parcs nationaux.

PREMIERE PARTIE

LE CADRE

I. — Le milieu naturel

1° Définition:

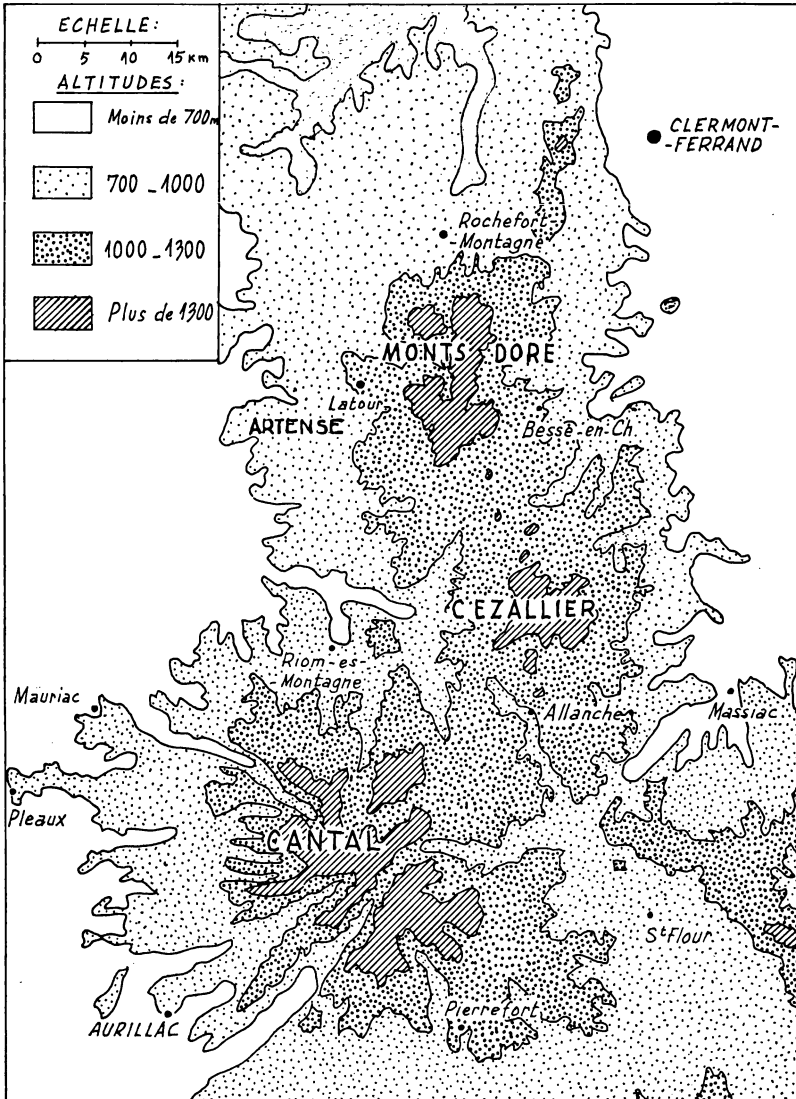
La montagne pastorale volcanique forme un massif à culture herbagère exclusive très individualisé.

La présente étude portera sur l'ensemble pastoral homogène (bovins) s'étendant de la haute Dordogne au Nord à la Truyère au Sud, limité à l'Est par la grande faille de Limagne et à l'Ouest par le plateau granitique de l'Artense. Elle comprend donc les Monts Dorés, le Cézallier et le Cantal et négligera l'Aubrac qui est séparé des trois régions précédentes par la planèze de Saint-Flour (poly-culture) et par le profond sillon de la Truyère, et les Monts Dômes, voués à l'élevage ovin et à la forêt.

Cet ensemble se présente sous la forme de plateaux, de vallées et de sommets avec des roches volcaniques variées, à dominance de basaltes, mais aussi de trachytes et d'andésites. Il culmine à 1 886 m au Puy de Sancy, s'abaisse brusquement à l'Est et au Sud, un peu moins rapidement à l'Ouest des monts du Cantal, très peu enfin au contact de l'Artense, à l'Ouest.

Administrativement, il est partagé à peu près 2/3-1/3 entre les deux départements du Cantal et du Puy-de-Dôme et sa surface est de l'ordre de 300 000 ha.

Du fait de son origine volcanique, il possède les plus hauts sommets, et, par suite, les précipitations les plus élevées du Massif Central (1 000 à 2 200 mm), les terres pastorales les plus riches, enfin des reliefs en dôme spectaculaires.



Tous ces caractères se conjugent pour constituer un ensemble unique en France, tant au point de vue économique que touristique, qui mérite une attention toute particulière.

2° *Evolution historique:*

Bien que le taux de boisement actuel ne soit que de 15 %, il semble bien résulter d'analyses polliniques qu'autrefois le pays, à l'exception des plus hautes terres, ait été couvert par une vaste hêtraie, plus ou moins anéantie au Moyen-Age, puis au début du XIX^e siècle avec l'essor démographique: 150 000 ha boisés dans le Puy-de-Dôme en 1790, 70 000 en 1882 et 103 000 en 1932. Le sapin était également indigène, bien qu'il n'en reste que quelques reliques dans les Monts-Dores et le Massif du Cantal.

Il semble que la vocation laitière de la montagne volcanique, basée sur l'élevage de la vache de Salers, soit très ancienne et que le fromage du Cantal, déjà connu dans l'Antiquité, soit la forme originale d'utilisation du lait. Le caractère montagnoux du pays et les difficultés de communication prohibaient en effet les fromages frais ou à pâte molle, dont l'affinage et la durée de conservation sont relativement brefs: brie et camembert par exemple. Le Cantal, au contraire, fromage à croûte séchée, à pâte ferme non cuite, de 25 à 45 kg pièce, correspond bien à la géographie du pays, à la concentration en grandes fermes et aussi à la qualité du lait.

3° *Les structures foncières agricoles:*

Il est classique d'opposer l'Est à l'Ouest du massif à la fois sur les plans physique et économique.

1 — *Contrastes physiques.*

- Habitat: Concentré en gros hameaux dans le versant oriental; fermes isolées à l'Ouest;
- Parcellaire: Régulier en damiers géométriques à l'Est; puzzle irrégulier à l'Ouest;
- Système de clôture: Haies et bocages à l'Ouest, clôtures artificielles à l'Est.

2 *Contrastes économiques.*

Les premières statistiques du début du XIX^e siècle montrent qu'à l'Ouest, dès 600 ou 700 m d'altitude, la surface des prairies dépasse celle des champs cultivés, alors qu'à l'Est cette limite se situe à 1 000 m ou 1 100 mètres. A l'Est des massifs, la limite pastorale de la transhumance d'été se tient le plus souvent vers 1 150 mètres; au contraire, à l'Ouest plus arrosé, le niveau critique se situe vers

950 mètres. En effet, les traditions céréalières de l'Est s'accompagnent mal de la vie pastorale, car :

— la montée des bêtes à l'alpage prive l'exploitation permanente de l'attelage, ce qui nuit au labour, surtout dans les petites exploitations de l'Est ;

— elle prive aussi l'exploitation permanente de fumure animale, ce qui est moins important dans les régions herbagères mieux arrosées de l'Ouest.

Cette opposition se traduit finalement par trois types différents d'organisation pastorale :

— à l'Ouest, *la grande ferme laitière de type cantalien*, jumelée avec l'alpage. Ces fermes, au nombre d'un millier, possèdent la presque totalité de la zone pastorale.

— à l'Est, *la grande montagne pastorale isolée*, en général montagne « à graisse », qui peut être :

ou collective (forme traditionnelle ancienne du Cézallier et des Monts Dore) ;

ou plus fréquemment privée : type montagne « à graisse » moderne soit avec prise en estive et perception d'une location, soit avec circuit commercial complet (estivage entre deux foires d'achat et de vente). C'était le type cantalien ancien.

— à l'Est toujours, *la moyenne ou petite ferme herbagère* avec fabrication du fromage de Saint-Nectaire.

Examinons comment s'est déroulée la genèse de ces trois types :

Si, dans les Alpes, l'alpage est soit morcelé à l'image d'un village, soit concentré en quelques mains, en Auvergne, *la grande montagne a souvent remplacé l'ancienne montagne collective*.

Des trous alignés et régulièrement espacés sur une courbe de niveau matérialisent ces anciens burons collectifs, facilement repérables sur une photographie aérienne. Ils abondent dans les Monts Dore et le Cézallier : entre les lacs Pavin et de Bourdouze, autour de la Godivelle et d'Anzat-le-Luguet.

L'abandon de ce vieux système s'explique par une *révolution foncière* opérée au détriment des villages et au profit des grands domaines.

Le processus paraît avoir commencé dans le dernier quart du xvi^e siècle avec *la forte dévaluation monétaire*. Comme dans le Bourbonnais, le noble et surtout le bourgeois place alors son argent dans les Sociétés d'usagers de la montagne, proches de villes marchandes comme Aurillac et accessoirement Murat et Salers.

Au contraire, d'autres régions plus isolées, *sans réputation commerciale* comme la région des Monts Dore, ont connu une persistance beaucoup plus tardive des montagnes collectives,

Cette vie pastorale collective, peu rentable, a persisté quelque temps, puis a décliné. Après quelques essais d'organisation rationnelle de l'alpage communal sous le Second Empire avec constructions d'abris, l'une après l'autre, ces montagnes sont tombées en



« Des trous alignés et régulièrement espacés sur une courbe de niveau matérialisent ces anciens burons collectifs... »

(Photo Léon GENDRE - Clermont-Ferrand.)

désuétude. Elles ont été ou achetées par les Aurillacois, ou reboisées ou abandonnées. L'exploitation s'est repliée sur les herbages proches des fermes, où, en l'absence de laiteries industrielles ou coopératives, la fabrication fermière du fromage de St-Nectaire, facile à faire et à vendre, s'est largement développée.

4° Répartition des propriétés boisées :

On comprend que le reboisement se soit développé bien davantage dans l'Est de la montagne volcanique, sur les landes communales ou sur les « montagnes » isolées que dans l'Ouest, fortement structuré avec ses « montagnes » associées aux grandes fermes.

Dans la partie « Puy-de-Dôme », le reboisement fut réalisé par voie autoritaire (loi du 28-7-1860) sur 1 500 ha de terrains communaux (sectionaux) en utilisant le plus souvent en mélange l'épicéa, le pin sylvestre et le mélèze d'Europe, et fut, dans l'ensemble très réussi, sauf pour le mélèze (partout), et le pin (en altitude).

Il constitue actuellement, par ses excellents rendements, la meilleure justification du reboisement de la demi-montagne, tandis que

l'échec à 90 % enregistré en 1867 sur 328 ha dans le reboisement du Signal du Luguët (1 551 m) condamne les plantations d'altitude.

II. — Le milieu humain

1° *Les structures démographiques:*

Précisons d'abord que la densité est satisfaisante: de 16 à 40 habitants au km², dont 1/3 dans la tranche de 16 à 25 et 2/3 dans la tranche de 25 à 40, mais avec une exception pour le canton d'Ardes-sur-Couze nettement dépeuplé (moins de 16 h/km²).

Dans la session de mai 1962 du cycle de journées d'études du Centre de Productivité régional, les trois aspects fondamentaux ci-après de la démographie ont été étudiés *dans le détail de chaque canton.*:

- *la natalité*: la montagne volcanique, comme les Limagnes, présente un excédent démographique (taux compris entre 16 et 20 p. 1000).
- *la fécondité*: le taux de fécondité brute (rapport entre naissance et population féminine âgée de 15 à 45 ans) est toujours supérieur à 90 p. 1000 (moyenne nationale: 95 p. 1000).
- *le déséquilibre des sexes*: les pyramides d'âges mettent en évidence ce fait:
 - dans la tranche 15-20 ans, il part 4,5 filles pour 2,5 garçons:
 - dans la tranche 20-25 ans, la cassure est maximale, puis régresse de 25 à 30 ans et a ensuite disparu (comme au-dessous de 15 ans).

Il s'agit donc de régions relativement sous-peuplées, qui ont gardé des taux de fécondité relativement élevés, alors qu'un « abaissement brusque » est observé dans les autres hautes régions du Massif Central.

On note toutefois un déséquilibre des sexes certain qui donne un caractère hétéroclite à la structure sociale.

2° *Le déclin des « bourgs-centres »:*

En rapprochant la campagne des agglomérations plus importantes, *la route* a favorisé, plus que la voie ferrée, la concentration urbaine. Elle a accéléré le déclin des « bourgs-centres », dû à 4 causes ou courants économiques:

- *le recul démographique* (raréfaction des échanges);
- *le drainage commercial*: Société à succursales multiples et coopératives agricoles se substituant aux foires, recul de la polyculture devant l'élevage, ce qui supprime des transactions,

- *le drainage administratif*: suppression ou rétraction des administrations locales y compris le clergé et l'enseignement.
- *le drainage industriel*: pas d'implantations, vu l'insuffisance de l'organisation urbaine et la médiocrité des relations.

Conclusion:

Le problème est grave, car, au delà d'un certain degré d'isolement, l'Etat ne peut plus continuer à alimenter la structure sociale. L'agriculteur isolé, même rentable, n'arrive plus à avoir un niveau de vie convenable.

De même, le développement des « bourgs-centres », base de la vie sociale est également indispensable au maintien de la présence humaine dans les campagnes.

Nous verrons qu'à notre avis, le problème de l'habitat permanent en montagne doit être repensé de façon fondamentale en fonction des facilités de déplacement et des exigences de confort de l'agriculteur moderne.

L'habitat dispersé devra respecter une limite altitudinale plus basse pour éviter l'exode; le contact entre les agricultures de montagne et de plaine qui se faisait autrefois dans les « bourgs-centres » montagnards, devra lui aussi s'effectuer en altitude plus basse, au pied de la montagne.

Des exemples typiques sont fournis par le développement rapide d'Ardes-sur-Couze (600 m) qui supplante Anzat-le-Luguet et St-Alyre-ès-Montagne; de Riom-ès-Montagne (850 m) qui draine le haut Cantal et enfin, l'exception qui confirme la règle, Besse-en-Chandesse (1 050 m) dont le déclin est stoppé par le tourisme été-hiver de Super-Besse.

III. — Les tendances actuelles de l'économie

Nous les étudierons successivement dans le secteur agricole et dans le secteur forestier.

1° *Secteur agricole:*

Nous distinguerons d'une part une *évolution générale* résultant des données analysées plus haut (structures foncières et démographiques), d'autre part celle de la *conjoncture présente* qui est le manque de débouchés de la fourme du Cantal.

a) *Evolution générale:*

Nous avons vu que la conséquence de la médiocrité générale était l'exode des éléments jeunes, exode accéléré dans la partie Est de la montagne. Bien que la proportion de salariés agricoles soit ici

importante (66 pour 100 exploitants contre 12 en Haute-Loire par exemple), cet exode se traduit par d'importantes difficultés de main-d'œuvre et une gestion plus extensive des exploitations.

Une étude générale de la montagne volcanique est en cours par les soins de la société d'études et d'économie mixte S.O.M.I.V.A.L., mais seulement pour les pâturages d'estive. Nous pensons qu'elle corroborera les indications générales suivantes :

— *Diminution générale* du nombre de bovins estivés, tout au moins en unité gros bétail (U.G.B.) qui correspond à une vache de 500 kg fournissant 2 500 litres de lait par an. La diminution serait de l'ordre de 10 % en 15 ans, et la charge utile à l'hectare ne serait plus que de 0,28 U.G.B.

— *Augmentation générale* du nombre de bovins sédentaires.

— *Abandon* des pâturages les plus éloignés, surtout en altitude, et augmentation des friches.

— *Orientation heureuse* vers une diminution de la proportion de vaches laitières qui serait ici de l'ordre de 20 %, au profit de l'élevage de vaches sans lait ou de jeunes.

b) *Surproduction de fourme du Cantal:*

En 1964, sur une production totale de 25 000 tonnes, on dû exporter 5 000 tonnes grâce à une subvention de 3,20 F par kg, donc importante par rapport au prix du fromage (plus de 50 %). Cette subvention a permis de payer le lait 44 centimes le litre au producteur et de respecter le prix indicatif. Mais, vu le progrès technique, les excédents continueront à se manifester, malgré la *politique de reconversion* en « montagne à graisse » préconisée par les conclusions du 15-7-1963 du groupe de travail régional.

2° *Secteur forestier:*

Ici aussi nous distinguerons d'une part le secteur communal (ou plus exactement sectional, puisqu'ici le propriétaire réel est le hameau ou section de commune), d'autre part, le secteur privé.

Dans le *secteur sectional*, les pâturages sont particulièrement sous-exploités et se transforment en friches. Mais, si les communes ne voient que des avantages au reboisement des parcelles abandonnées, *éloignées* des villages et d'*altitude élevée*, elles s'opposent à celui des parcelles plus proches, tant qu'une seule bête y pacagera.

Toutefois, ces oppositions pourront diminuer lorsqu'on mettra en demeure *l'usager communal* ou « ayant droit » de *payer les impôts fonciers correspondants*, au lieu de les faire payer par la collectivité, ou même de ne rien payer ou presque.

Un gros effort de persuasion doit donc être fait pour convaincre les municipalités de reboiser et pour éviter l'embroussaillage rapide des communaux. Mais il est probable que, dans ce secteur,

des mesures d'autorité seront nécessaires pour mobiliser ces vastes surfaces, au besoin par la vente ou l'étatisation au cas où elles ne seraient pas mises en valeur, en respectant les priorités classiques : alpages réservés à l'agriculture, demi-montagne réservée à la forêt et aux meilleurs pâturages.

Dans le *secteur privé* et, essentiellement, dans les montagnes d'estive, le capital s'investit rapidement car, d'une part, la propriété pastorale est concentrée en peu de mains, d'autre part, les montagnes d'estive ne sont pas soumises à la loi du 17-10-1945 sur le statut du fermage.

Ces investissements sont toutefois freinés par l'opposition du Service Forestier, qui, jusqu'à maintenant et dans cette région, n'a pas subventionné les plantations privées au-dessus de 1 300 m. Et l'on s'aperçoit alors de la contradiction fondamentale existant entre la législation et la technique : la première favorisant les investissements forestiers dans la zone non rentable et les combattant dans la zone rentable.

DEUXIEME PARTIE

LES SOLUTIONS PROPOSEES

1° Le préalable : Aménagement-zonage de la montagne volcanique

A — *Nécessité du zonage :*

Avant tout, il faut repenser l'organisation de la montagne volcanique, jusqu'ici soumise à la loi de l'offre et de la demande, dans le sens de *l'intérêt général*. Il faut procéder à la *délimitation* de la *zone d'estive*, de la *zone forestière* et de la *zone d'habitat permanent*.

Ce travail considérable *d'aménagement* paraît indispensable si l'on veut éviter, d'une part la décadence de l'agriculture de montagne que l'Etat se doit de soutenir mais dans un cadre bien délimité, d'autre part la prolifération de reboisements anarchiques et non rentables.

Nous ne préconisons nullement une intervention autoritaire de la puissance publique pour imposer un tel regroupement de l'habitat, mais, en revanche, il est urgent qu'en soient précisées les modalités pour que cette intervention, chaque fois qu'elle sera *solicitée*, s'exerce dans une direction et dans un cadre définis à l'avance.

Notre idée est de *profiter du déclin de l'Agriculture montagnarde*, d'origine essentiellement sociale et technique, pour faire peu à peu des 3 zones géographiques théoriques ci-dessus une réalité implan-

tée sur le terrain. Chaque fois que l'initiative privée, poussée soit par le profit, soit pas la nécessité (exode) se développera dans le sens de l'intérêt général, l'Etat devra la favoriser.

Le schéma ci-dessus s'applique bien entendu d'abord à la zone où le déclin est le plus patent, c'est-à-dire à l'Est et au Céallier en particulier. Il se justifie déjà moins dans les Monts Dore, et peu dans les Monts du Cantal où les structures sont les plus cohérentes.

Toutefois, nous sommes convaincus que sous la poussée du progrès et de la recherche de conditions de vie moins dures, la même évolution y sera un jour observée.

B — *Les critères du zonage:*

Nous n'entrerons pas dans le détail de la délimitation de ces 3 zones. En effet, des années d'études seraient nécessaires pour les matérialiser sur la carte, pour tenir compte de l'influence locale des différents critères: l'exposition, la pente, l'isolement, l'enneigement et, bien entendu, *l'altitude*.

Aussi, nous bornerons-nous à indiquer que la zone *exclusive mais débordante* d'estive est située au-dessus de 1 300 m, la zone forestière de 1 000 à 1 300 m, la zone d'habitat permanent au-dessous de 1 000 m, étant précisé que par zone forestière, nous entendons zone de la forêt *résineuse permanente* (sapinière ou pessière), par opposition à la zone du chêne située immédiatement au-dessous, et sans valeur économique.

Mais ces chiffres sont très théoriques car les seuils s'abaissent à l'exposition Nord et sur les plateaux exposés aux vents, et se relèvent à l'exposition Sud. Leur valeur indicative nous paraît, toutefois, très intéressante, surtout en Auvergne où les reliefs sont peu accusés.

Elle correspond, en effet, à une réalité biologique pour la limite de la *végétation forestière rentable* (1 300 m), et à une réalité sociale pour la *limite de l'habitat permanent* (1 000 m), cette dernière limite étant d'ailleurs étroitement liée à *l'enneigement*.

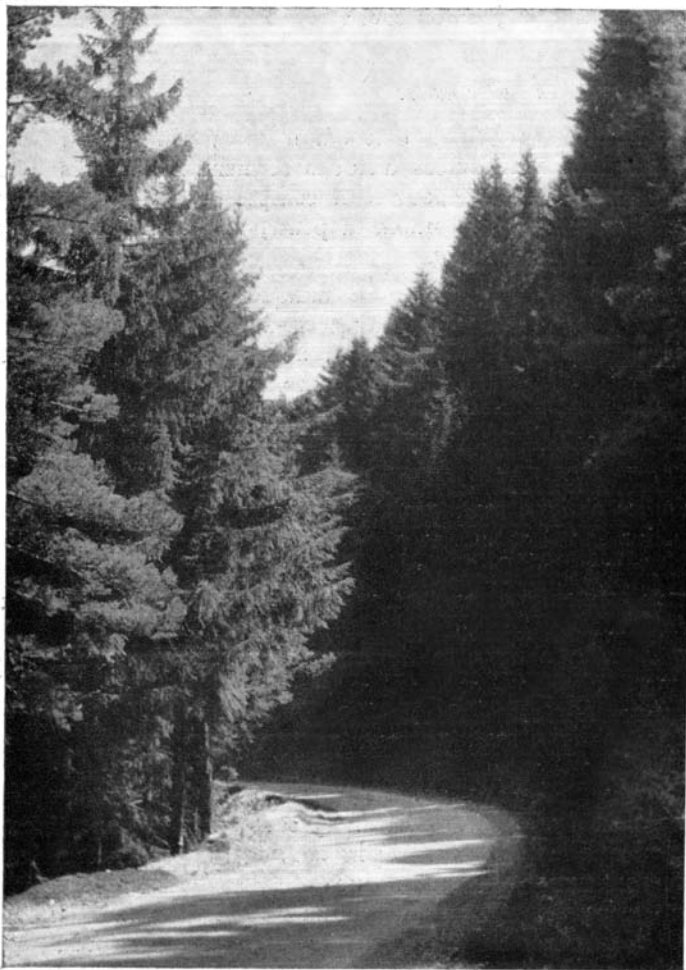
En revanche, il est certain que la zone forestière rentable descend nettement en dessous de 1 000 m (jusque vers 800 m). Il est certain aussi que les pâturages de la zone agricole et surtout les estives pourront remonter dans la zone forestière (critère limitant: *l'isolement* - accessibilité), de même qu'ils seront éliminés de la zone agricole si la *pente* est trop forte, au bénéfice de la forêt.

Ce souci du zonage de la montagne volcanique était d'ailleurs l'un de ceux du Congrès de 1961 de la Fédération Française d'Economie Montagnarde au Mont-Dore: « Au-dessus de 1 300 à 1 350 m,

il est préférable de conserver les pâtures, même les plus médiocres. Enfin, la *délimitation* des zones de reboisement est nécessaire pour éviter la destruction des meilleurs pâturages ».

Une fois ce travail préalable de zonage réalisé ou, tout au moins, après que les directives précises de l'action publique aient été formulées, il sera possible au service technique d'intervenir.

Étudions successivement pour les secteurs agricoles, forestiers et touristiques, dans quelle mesure cette intervention nous paraît possible.



Futaie jardinée d'épicéas, âgée de 57 ans, altitude 1 100 m
R.D. 23 avant Anzat-le-Luguet.

2° Le but : Aménagement-équipement de la montagne volcanique

A — *Le secteur agricole pastoral.*

1° *Nécessité d'une infrastructure et d'améliorations foncières.*

C'est un lieu commun que d'invoquer *les conditions de vie trop dures* pour expliquer l'abandon des alpages. L'orientation actuelle du Service de la Restauration des Terrains en Montagne (R.T.M.) est d'ailleurs basée sur « le désir d'assurer la prospérité de la vie montagnarde se substituant à la notion plus étroite de protection contre l'érosion ». (R.F.F., déc. 1964.)

Dans la montagne volcanique, l'infrastructure indispensable diffèrera notablement de celle indiquée dans l'étude précitée relative aux Alpes, car ici les conditions de relief sont bien meilleures. Mais surtout elle dépendra du zonage retenu, et il faut reconnaître que l'idée actuelle de vastes « ranchs » de transhumance est séduisante. On ne parlera plus *d'habitat* ni même *d'accès*, mais seulement de clôtures. En revanche, les améliorations foncières des pâturages, qui s'imposent dès maintenant, devront se développer dans deux directions :

- *Amélioration des estives:*

— intensification fourragère des pelouses : épandage de lisier et d'engrais ; destruction des genévriers et arbustes par arrachage, brûlage et hormones végétales ; resemis des prés de fauche, retournement des bruyères et mauvais pâturages au rotavator.

- *Améliorations immobilières:*

— création de pédiluves : d'abris pour la stabulation nocturne des jeunes ; d'abreuvoirs dans les pâturages et d'eau courante dans le buron : d'abris pare-vent, de préférence constitués par de vraies pessières larges de 30 m au minimum ; clôtures particulièrement importantes pour la race de Salers dont les jeunes taureaux sont très actifs, de même que pour les ovins qui se perdent dans le brouillard ; l'habitat du berger enfin, qui souvent pourra être constitué par une caravane.

2° *Nécessité d'une politique de reconversion.*

Cette politique présente deux aspects, l'un technique (production de viande), l'autre humain (mariage des agricultures de plaine et de montagne), que nous analyserons successivement :

a) *Reconversion en « montagne à graisse » :*

Elle a pour double but de réduire les excédents laitiers de la « montagne à lait » traditionnelle et de pallier au manque de main-d'œuvre.

Elle a fait l'objet du rapport du 15-7-1963 précité, où le développement de 6 spéculations est étudié.

1 - Veau de boucherie, 2- Veau de « repousse », 3 - Porc charcutier, 4 - Baby-beef, 5 - Bovins lourds, 6 - Ovins.

Cette reconversion préconise surtout l'élevage de jeunes bovins (veaux, bourrets, doublons) et notamment de croisements industriels.

b) *La transhumance:*

C'est l'avenir de l'élevage en montagne: *développer la transhumance* déjà amorcée à partir des Limagnes et du Bourbonnais du 15 mai au début octobre. On décharge ainsi une partie des surfaces fourragères de plaine et on améliore le développement et l'ossature des bovins de plaine. La montagne reste « naisseuse », et la plaine produit du « baby-beef » industriel avec des U.P. concentrées.

Une expérience scientifique de transhumance pratiquée depuis cinq ans par la coopérative de cheptel du Puy-de-Dôme sur 400 ha conclue à un croît moyen de 0,53 kg/jour pour les mâles et de 0,49 kg/jour pour les femelles.

La production moyenne annuelle étant de l'ordre de 60 kg/ha/année d'estive, le revenu pour une charge de 0,40 U.G.B./ha est donc de 120 F/ha/an.

A noter que les productions sont pratiquement les mêmes, qu'il s'agisse de Salers, de Frisonne (F.F.P.N.) ou de divers et quel que soit l'âge de la bête.

3° *Nécessité d'un service spécialisé:*

Le Service des Eaux et Forêts ne s'est occupé qu'accessoirement de travaux R.T.M. en Auvergne.



Buron en ruines et buron en exploitation à Parrot (1 330 m).
Au fond, les pessières du Cézallier (1 550 m).

En effet, comme ici la grande majorité des estives appartient à des particuliers, son action a été freinée dès le départ par l'application de la réglementation alpine, où l'appropriation des estives est toute différente.

Or, pour survivre et rester compétitive, l'agriculture de montagne a désormais besoin du concours financier et technique d'un service spécialisé de l'Administration.

4° *Le problème du manque de capitaux :*

Mais l'aide de l'Etat ne suffira jamais à revivifier l'agriculture montagnarde.

Nous avons vu que depuis les XVI^e et XVII^e siècles, les capitaux privés en provenance des secteurs secondaires et tertiaires se sont investis dans la montagne volcanique. Les conséquences en ont été particulièrement bénéfiques :

- non *morcellement* des propriétés lors des partages ;
- *séparation* des forces de production et du capital ;
- *séparation* du capital-fonds et du capital-exploitation.

La promulgation du statut du fermage en 1945 a contribué à tarir l'afflux de capital frais en montagne, car sa rentabilité diminuait, il devenait impossible de le mobiliser à volonté, et surtout le danger de spoliation partielle devenait réel.

En revanche, le capitalisme urbain investit dans les estives non soumises au statut du fermage pour les reboiser. Faute de capitaux, l'agriculture ne peut lutter avec lui.

Nous allons étudier comment il serait possible de créer une richesse agricole immédiate par la forêt paysanne.

B — *Le secteur forestier.*

L'idée, séduisante, est que le *capital nécessaire* à la *reconversion* agricole peut être constitué dans un délai très bref : c'est la *forêt-Caisse d'Épargne* dont l'encaisse-or est assurée par le débouché illimité des bois résineux dans la Société moderne : pâte à papier, cellulose, matières plastiques.

C'est la *forêt paysanne* où l'apport initial de l'Etat est *faible* : mise à la disposition des paysans des plants forestiers nécessaires, qui sont plantés et éduqués par les intéressés.

Lorsque le reboisement est sauvé, on peut accorder aux intéressés un prêt *indexé* sur la richesse future, égal par exemple à la moitié de celle-ci et remboursable dans 40 ans par des mètres cubes de bois ; pendant ce temps, l'agriculteur paiera un *intérêt de 3,5 %*.

A notre avis, *les garanties au prêteur* paraissent insuffisantes et trop complexes pour une indexation, d'un rendement trop faible de moitié pour un prêt normal; donc, finalement, c'est l'Etat qui, le plus souvent, financerait ces prêts, voire même le reboisement lui-même par la « prime au reboisement » prévue pour rétribuer le salaire de plantation des paysans.

D'autre part, peu d'entre eux assureront ce pénible travail de reboisement de plus en plus réservé à la main-d'œuvre étrangère.

Il paraît plus logique de favoriser la *politique traditionnelle libérale* de recherche de *capital frais* extérieur à l'agriculture, dont les grandes lignes seraient les suivantes :

— mise en demeure des propriétaires de reboiser dans un délai de 5 ans, en les menaçant d'expropriation ou de concession de leurs terres incultes (art. 14,40 et 40-1 du Code Rural), sans se faire trop d'illusions sur l'efficacité de cette procédure, la seule efficace étant l'accroissement de la fiscalité;

— interdiction de *morceler* les biens sectionaux ou communaux qui devront ou être reboisés, ou être vendus *en bloc*;

— *pas d'obstacle* à l'acquisition de propriétés agricoles par des reboiseurs dans la zone de demi-montagne (1 000-1 300 m) hostile à l'habitat permanent moderne, et idéale pour la forêt résineuse permanente;

— en somme, jouer le jeu sans arrière-pensée, en reconnaissant que, à terme, dans 30 ans, ce sont les villages de la zone agricole (700-1 000 m) qui tireront profit de cette nouvelle richesse, soit *en travail* de bûcheronnage et débardage dans les périodes creuses, soit *en impôts* pour leurs communes qui comprendront aussi les zones forestières.

En conclusion, nous préconisons une politique dirigiste quand il s'agit d'enrayer un mouvement de régression (aide de l'Etat aux estives surtout les plus hautes, interdiction de reboiser la zone supérieure), libérale quand il s'agit de *favoriser un mouvement* qui va dans le sens du *progress* (reboisement de la zone forestière).

Nous avons, en effet, indiqué supra que la zone d'estive *exclusive* se situait au-dessus de 1 300 m, mais *débordait* dans la zone forestière de demi-montagne. Or, si l'on regarde la carte de la montagne volcanique, on s'aperçoit qu'un peu plus du dixième seulement de sa superficie est situé au-dessus de 1 300 m, alors que la courbe de niveau de 1 000 m limite assez exactement les montagnes d'estive existantes (plus haut à l'Ouest, plus bas à l'Est).

Il faut donc constituer un *capital-forêt* qui manque cruellement à l'agriculture de montagne, et ceci essentiellement aux dépens des *estives les plus basses* de la zone 1000-1300 m.

C — *Le secteur touristique.*

L'étude précitée sur l'avenir des travaux de R.T.M. (R.F.F., déc. 1964) préconise, pour les Alpes, une *révolution touristique* dans la conception de ces travaux, qui seraient orientés vers :

- *les routes pastorales* touristiques, financées par un seul service d'Etat ;
- *les pelouses* à vocation hivernale, entretenues par les alpagistes, acquises par les communes, bénéficiant d'immeubles « touristiques » ;
- *les reboisements* d'intérêt général, en reculant la limite altitudinale.

Ici, notre optique est très différente, car seul, le massif de Sancy, et, très partiellement, celui du Lioran, ont une vocation hivernale. D'ailleurs, dans ces massifs, le programme ci-dessus est entièrement applicable.



Pessière du Cézallier, âgée de 100 ans,
prise du sommet (1 540 m).

Mais, en revanche, *le tourisme d'été*, traditionnel dans ces montagnes d'altitude moyenne, à *la mesure de l'homme*, a un avenir certain.

De tout temps, le touriste a été attiré en Auvergne par ses sources thermales de plaine, mais aussi de montagne, avec ses stations d'altitude à caractère familial. La clientèle des anciens migrants, restés très attachés à leur province, est également traditionnelle.

Le développement économique de la montagne volcanique ne peut que renforcer ce courant dans les 3 étages concernés :

- celui de l'habitat permanent, où les bourgs-centres, plus concentrés, bénéficieront enfin d'une infrastructure indispensable à l'implantation du tourisme ;
- celui de la zone forestière, où l'on peut imaginer la future sapinière entrecoupée de pâturages dans les parties les meilleures et les plus accessibles ;
- celui de l'estive enfin, d'où aura disparu le désert d'arbustes et de burons abandonnés, avec la présence à côté des « montagnes » traditionnelles, de vastes « ranchs » s'incorporant parfaitement à ce paysage d'herbages illimités, unique dans notre pays.

Il ne semble enfin pas possible de créer des *parcs nationaux* qui exigent une productivité réduite et de vastes surfaces. Seul, le massif du Sancy, mais sur une superficie un peu faible, permettrait la création d'un tel parc, déjà amorcée d'ailleurs par l'introduction réussie de mouflons de Corse en 1956.

CONCLUSION

Dans cette étude, nous avons dégagé les deux grands objectifs de l'action publique à réaliser *dès maintenant* dans l'Est du Massif, à *plus longue échéance* à l'Ouest, objectifs qui peuvent se résumer en deux mots : REVIVIFIER et AMÉNAGER.

1° REVIVIFIER la montagne volcanique, tant dans le secteur agricole que dans le secteur forestier :

— *secteur agricole* : Il faut passer de l'économie de cueillette à l'économie de production et promouvoir le progrès technique : amélioration des pelouses, des spéculations animales, de l'infrastructure immobilière.

Dans le même temps, une révolution sociale sera réalisée pour effectuer les regroupements nécessaires et assurer l'indispensable coopération de l'agriculture de plaine et de l'agriculture de montagne.

Cette révolution a, pour nous, une importance capitale, car elle est basée sur la notion de limite de *l'habitat agricole permanent* qui ne peut, à *long terme*, s'accommoder ni de l'altitude, ni de l'isolement. Il serait absurde, certes, de vouloir éliminer l'agriculture de la zone forestière, mais tout aussi absurde de vouloir maintenir, et à quel prix, les structures actuelles.

Le développement des bourgs-centres qui, si l'on se base sur les études de zonage faites par la Société d'Aménagement du Bas-



Le Pavin, lac de cratère, vu du Nord, alt. 1 197 m, profondeur 92 m, surface 44 ha, dominé par le Puy de Montchal (1 411 m), et la forêt sectionale des Fraux de Besse (150 ha), pessière pure âgée de 100 ans, substituée au pâturage, et la hêtraie naturelle de Pavin-Montchal à l'ouest (50 ha).

(Photo Léon GENDRE.)
Clermont-Ferrand.)

Rhône-Languedoc, correspondent très généralement aux chefs-lieux de canton actuels, s'avère essentiel pour maintenir une densité humaine suffisante; le *développement de l'estive* en est le corollaire, soit à partir de la zone agricole des bourgs-centres, soit à partir de la plaine.

Le besoin moderne de confort et, d'autre part, la puissance des moyens de transport rendent en effet périmé le maintien à tout prix des exploitations d'altitude, que, de toute façon *leur isolement* condamne à terme.

Cette œuvre, d'intérêt général, doit être assurée par une aide massive de l'Etat, comparable à celle dispensée dans les Alpes dans le secteur pastoral par le service spécialisé de « Restauration des terrains en Montagne » dont l'absence est durement ressentie ici. Seule, cette aide est susceptible d'apporter les capitaux indispensables et, en compensation, d'imposer la nécessaire amélioration des structures.

— *secteur forestier*: Ici, au contraire, il importe de faciliter au maximum l'afflux des capitaux privés dans la zone de demi-montagne (1000-1300 m), zone de productivité forestière intéressante, sinon maximale, mais aussi d'habitat humain discutable dans une société moderne.

La notion de limite altitudinale de la forêt productive en Auvergne nous paraît, en effet, aussi indiscutable que la notion de limite de l'habitat permanent. Elle est aussi *essentielle* car le reboisement libre est repoussé en altitude et fait l'objet d'un « barrage » de la part des agriculteurs dans la zone de demi-montagne. Aussi, voulons-nous surtout mettre l'accent sur la vocation proprement forestière de cette zone, non pour en chasser l'agriculture, mais pour empêcher que l'on en chasse le reboisement qui en reste la vocation véritable, au même titre que l'estive.

Les mesures d'autorité se borneront à imposer la reforestation des friches ou leur commercialisation, et à protéger les investissements privés contre les mesures de rétorsion d'une société agricole de subsistance.

2° AMÉNAGER les deux secteurs par une restructuration de l'économie. Notre but, dans les années à venir, sera de procéder à *l'aménagement foncier global*, c'est-à-dire de délimiter :

— d'une part les zones proprement agricoles où le reboisement doit être proscrit en raison de l'altitude trop élevée et où les regroupements commencés au XVI^e siècle doivent être poursuivis ;

— d'autre part les zones proprement forestières où le reboisement doit être favorisé et garanti dans un souci d'équilibre de notre balance des comptes, et aussi dans un but de promotion du tourisme régional.

Nous ne pouvons mieux illustrer cette dernière préoccupation que par la citation de ce paragraphe de « Réflexions pour 1985 » (La Documentation Française) :

« En dépit du redressement démographique, et d'une immigration qui croîtra sans doute plus qu'il n'est actuellement prévu, la France demeurera en 1985 un terre pauvre en hommes, deux à quatre fois moins densément peuplés que ses voisins. Il est donc inévitable qu'à côté de régions où les conditions de vie et de peuplement seront analogues à ce qu'elles sont en Allemagne, en Belgique, en Italie ou en Grande-Bretagne, il y ait des déserts en France, et le clivage ne pourra que s'accroître entre ces deux types de zones.

« Mais les zones désertiques ne devront pas être des terroirs vieillissants où déclinent lentement des activités ancestrales et des populations aigries condamnées à une assistance permanente toujours insuffisante.

« Les déserts seront une rareté en Europe Occidentale : en tant que zones de loisirs et de liberté, ils seront donc recherchés si une discipline suffisante préserve leurs qualités ».

C'est cette discipline qu'il convient de promouvoir pour ne pas laisser à l'abandon ces deux ressources naturelles essentielles, le *pâturage d'estive* et la *forêt*, dont le bon aménagement conditionnera le développement *touristique indispensable* de notre plus ancienne et plus originale Province.

BIBLIOGRAPHIE

1. P. ETIENNE, R. JOLY. — La région du Centre. Paris, Presses universitaires de France, 1961.
 2. A. FEL. — Les Hautes Terres du Massif Central. Paris, Presses Universitaires de France, 1962.
 3. R. COLLIN. — Bulletin de la Fédération Française d'Economie Montagnarde, 1960-61, n° 11, p. 581.
 4. L. ANCHIERRI. — Revue Forestière Française, décembre 1964, n° 12, p. 911.
 5. J. GADANT. — La forêt paysanne. Presses Universitaires de France.
 6. J. NICOLLIN. — Utilisation des pâturages d'altitude. Presses Universitaires de France.
-